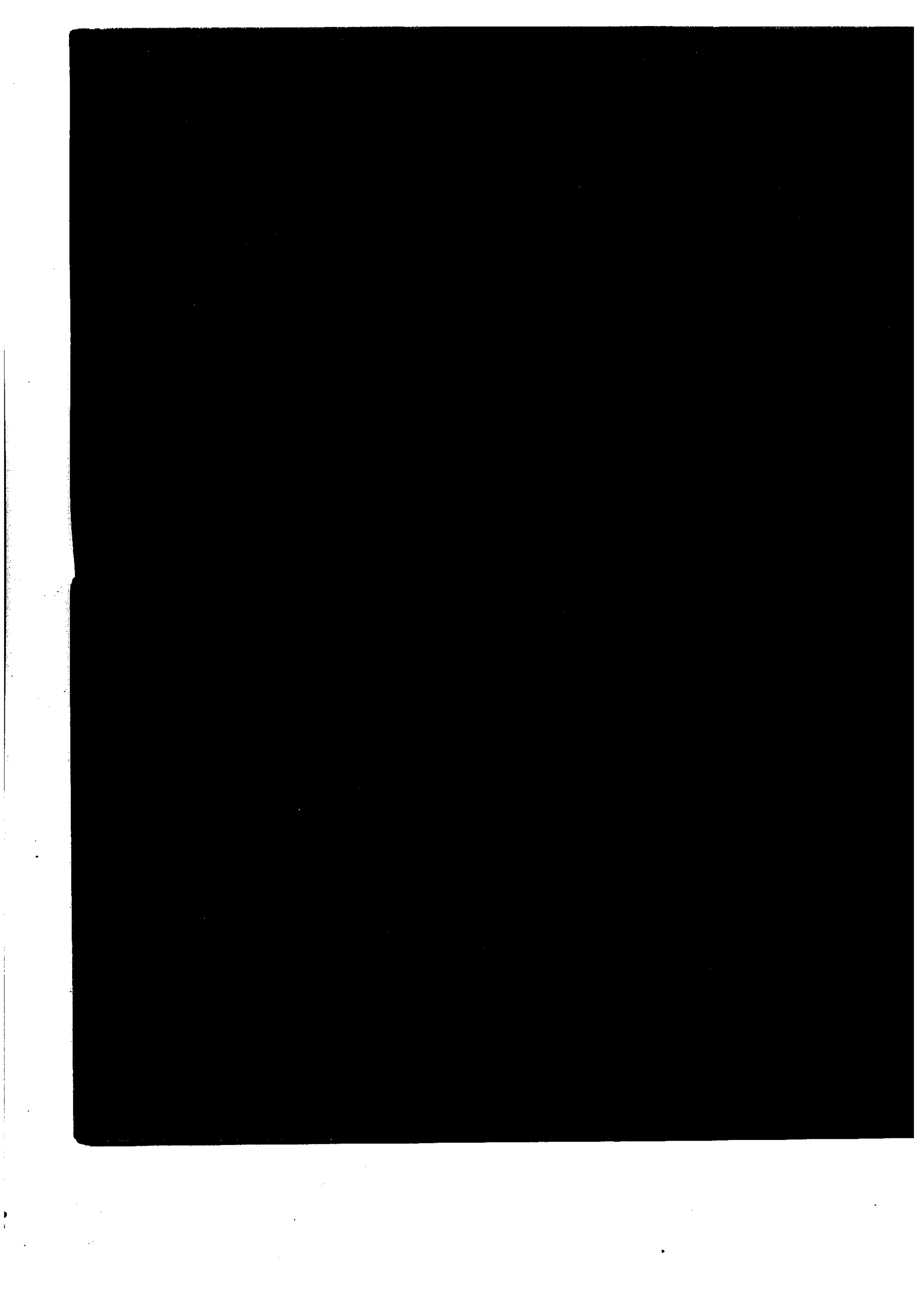


HOSPICES CIVILS DE LYON.

INAUGURATION

DE L'

HOPITAL RENÉE SABRAN

CRÉÉ A GIENS, HYÈRES, VAR.

12 NOVEMBRE 1892.

IMPRIMERIE A. WALTENER ET Cie,
14, rue Bellecordière, Lyon.

HOSPICES CIVILS DE LYON.

INAUGURATION
DE L'
HOPITAL RENÉE SABRAN
CRÉÉ A GIENS, HYÈRES, VAR.

12 NOVEMBRE 1892.

Le samedi, 12 novembre 1892, a eu lieu, à Giens, commune d'Hyères, Var, l'inauguration de l'hôpital maritime Renée Sabran.

C'était le jour de la fête patronale de l'hôpital.

Cet établissement a été construit sur un domaine, donné aux hospices, pour cette création, par monsieur Hermann Sabran, président du conseil et par madame Hélène Sabran, née Chappon.

Les plans ont été adoptés par le conseil général d'administration des hospices civils de Lyon. Les constructions ont été faites par des entrepreneurs, qui ont été payés directement par les souscripteurs fondateurs.

Des invitations avaient été adressées, au nom du conseil, aux notabilités politiques, militaires, administratives, scientifiques, régionales, aux anciens administrateurs, aux souscripteurs fondateurs, au corps médical et chirurgical des hôpitaux de Lyon, aux chefs de service de l'administration des hospices, enfin au personnel administratif et médical du nouvel hôpital.

Les membres du conseil, venus pour recevoir les invités, étaient MM. Sabran, Riboud, Chevillard, Caillemer, Bouchard, Fayolle, Théral, Mouisset, Enou, Dron, Tallon, Davenière, Bocuze, Détroyat, Fochier, Lombard-Morel, Oberkampff.

S'étaient excusés de ne pouvoir se joindre à leurs collègues, MM. Dufêtre, Chabrières, Villet, Mangini, Bouthier, Hirsch, Bouffier, Gobin.

Avaient accepté l'invitation du conseil et assistaient à l'inauguration, M. Octave Mathevon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, M. Ernest Gayet, M. Jules Cambefort, président du bureau de bienfaisance de Lyon, administrateur de la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, M. Gabriel Saint Olive, M. Albert Giraud-Novallet, M. Arthur Brölemann, ancien président du tribunal de commerce, M. Jules Vignon, M. Marius Duc, vice-président de la chambre de commerce, M. Francisque Desprez, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, M. Lucien Deyme, anciens administrateurs des hospices.

M. le docteur Roussel, sénateur, vice président du conseil supérieur de l'assistance publique.

M. Monod, directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques en France.

M. le docteur Bergeron, secrétaire perpétuel de l'académie de médecine, président de l'œuvre nationale des hôpitaux marins.

M. Noblemaire, directeur de la compagnie des chemins de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

M. Rivaud, préfet du Rhône.

M. Gailleton, maire de Lyon.

M. Chadenier, préfet du Var.

M. Rostaing, secrétaire général de la préfecture du Rhône.

M. Périvier, sous-préfet de Toulon.

M. Villard, maire d'Hyères.

M. Castueil, conseiller général du Var.

M. le docteur Mireur, membre du conseil supérieur de l'assistance publique.

M. le docteur Drouineau, inspecteur général des établissements de bienfaisance.

M. le docteur Lortet, doyen de la faculté de médecine de Lyon.

MM. les docteurs Carrier, Garel, Mouisset, Leclerc, médecins des hôpitaux.

MM. les docteurs Aubert, Vincent, Levrat, Vallas, chirurgiens majors des hôpitaux.

M. Bondet, médecin honoraire des hôpitaux, professeur de clinique.

MM. Ollier, Gayet, anciens chirurgiens majors de l'Hôtel-Dieu, professeurs de clinique.

M. Fournie, pharmacien de la pharmacie centrale des hospices.

M. Noyé-Josserand, doyen des élèves internes des hôpitaux.

M. le docteur Vidal, médecin de l'hôpital Renée Sabran ; M. le docteur Marius Raymonenq, médecin adjoint de l'hôpital Renée Sabran.

M. le docteur de Valcourt, M. le docteur Bournet.

M. Genin, secrétaire général du conseil.

M. Francis Sabran, secrétaire particulier du président du conseil.

MM. Pascalon, architecte en chef des hospices ; Jance,

architecte adjoint; Guiguet, architecte attaché; Chermet, chef de la comptabilité du bureau des bâtiments.

M. Rivière, inspecteur des domaines.

M. Pessot, agent principal des services généraux.

M. Muguet, notaire des hospices; M. Fonbonne, avoué des hospices.

M. Mathian, économe de l'Hôtel-Dieu, doyen des économes des hospices.

M. Rabatel, économe de l'hospice de la Charité.

M. l'abbé Robert, premier aumônier de l'hospice de la Charité.

MM. Raymonenq, sous-économe de l'hospice de la Charité, détaché à l'hôpital Renée Sabran; Colombat, commis d'économat ; l'abbé Avril, aumônier de l'hôpital Renée Sabran ; Naville-Sautter, pasteur protestant.

M. l'abbé Radix, curé d'Eveux.

MM. Achard, Bardon, Cyrille Cottin, Alphonse Desgeorges, Claude Gindre, le docteur Goullioud, Holstein, Auguste Isaac, Martellin, Charles Payen, Gaston Payen, Piaton, Pila, Francis Quisard, de Riaz, Georges Sabran, Louis Saint Olive, Paul Schulz, Pierre Tresca, bienfaiteurs de l'hôpital Renée Sabran.

A neuf heures, dans la chapelle, M. l'abbé Robert, premier aumônier de l'hospice de la Charité, dont l'hôpital Renée Sabran est, administrativement, l'annexe, a célébré la messe et prononcé l'allocution suivante :

Mes frères,

Dans quelques instants, nous saluerons, avec enthousiasme, l'inauguration solennelle de l'hôpital Renée Sabran. De nobles et sublimes paroles diront qu'il s'est rencontré, dans notre siècle, des intelligences éclairées, pour comprendre le triste sort des enfants malades, qu'il s'est rencontré des cœurs généreux, pour apporter leur dévouement à de pauvres victimes de la société. Nous, nous applaudirons, et, certes, ce sera de tout cœur.

Et ces applaudissements seront d'autant plus sincères que nous sommes sûrs de l'avenir de cet hôpital.

Nous en sommes sûrs. Et pourquoi donc ? Parce que, tout d'abord, la pensée de cet asile de bienfaisance a pris naissance dans une séparation douloureuse, disons le mot, dans le sacrifice et dans un sacrifice dépassant les forces humaines ! Or, tout ce qui est marqué au coin de l'immolation est sûr de l'avenir !

Oh ! oui, quand, après avoir pleuré sur un objet aimé, sur un objet adoré et parti de ce monde, on essuie ses larmes pleines d'amertume, quand on relève son front illuminé par un rayon divin et que l'on dit : « Eh bien, oui, le nom de mon « ange aimé vivra encore, vivra toujours ! » Ah ! On est bien fort ! On se met à l'œuvre avec une sainte ardeur ! On place, de ses propres mains, les pierres d'un édifice monumental, et, alors, on peut dire à ceux qui souffrent : « Voilà « ce que l'amour et le sacrifice peuvent enfanter ! Voilà qui « défiera les siècles, parce que chaque pierre a été arrosée « par le sang de cœurs endoloris !

O ange du ciel, dont, par une heureuse coïncidence, nous célébrons la fête religieuse en ce jour, bénissez ceux dont l'affection est toujours vive et profonde ! Bénissez toutes ces âmes généreuses, qui, elles aussi, ont aimé l'œuvre que vous avez su si bien inspirer ! Bénissez cette maison qui est la vôtre ! Protégé par vous, du haut du ciel, nous en avons la douce certitude, les siècles passeront et cet édifice restera debout, debout pour ouvrir, toujours grandes, ses portes aux souffrants, aux déshérités, aux délaissés ! Debout, parce que, dans le tabernacle de cet autel, il y aura, le jour et la nuit, l'hostie sainte, l'hostie, qui soutiendra celles qui se dévoueront, l'hostie, qui bénira ceux qui seront l'objet du dévouement ! Debout, enfin, pour redire qu'au dix-neuvième siècle, il y avait des français au grand cœur !

Oui, je crois à l'avenir de cet hôpital, parce qu'il aura, là-haut, une protectrice puissante ! Je crois aussi à cet avenir, parce que, désormais, il fera partie d'une famille où l'on ne meurt pas.

Déjà, peut-être, messieurs, vous avez remarqué cette pensée si ingénieuse qui a fait dessiner, sur les murailles de cet hôpital, où nous sommes réunis, le cartouche de chacun de nos hôpitaux de Lyon. En voyant ces dates si reculées, si éloignées de notre âge, on s'arrête et on s'étonne ! Les siècles ont passé, les orages ont déchaîné leurs fureurs, et votre Hôtel-Dieu et votre hospice de la Charité sont restés ce qu'ils avaient été faits par la religion et par la générosité ! « *Stat... dum volvitur orbis* ! » Le temps emporte tout ; rien n'est épargné, ni les hommes, ni les choses, et vos monuments, à vous, messieurs, vos monuments pour les pauvres, pour les malades, non seulement ne tombent point en ruines, mais on dirait que chaque siècle leur donne une solidité plus grande ! Quoi d'étonnant ! Dans l'assise première de ces asiles de la douleur, vous y mettez, messieurs, votre dévouement et votre cœur !

La main intelligente, qui a su redire ainsi, sur les rivages de la Méditerranée, la gloire de l'administration de nos hôpitaux civils de Lyon, a ajouté une date précieuse pour nos cœurs à tous, la date de l'inauguration de l'hôpital Renée-Sabran.

Tel est, messieurs, le nouvel enfant que vos intelligences, vos largesses, votre charité viennent de créer ! Je vous en félicite, vous l'avez bien placé ! Vous l'avez mis dans une famille où les rejetons ne meurent pas. C'est une existence qui commence et qui ne finira pas.

Hôpital de Giens ! Nous saluons ton entrée dans l'illustre famille des hôpitaux de Lyon ! Sois le bienvenu ! Tes aînés sont dignes de toi ! Viens donc à leur suite glorieuse ! Ils te tendent une main fraternelle ! Entre vous tous, désormais, c'est à la vie, et à une vie immortelle !

Enfin, je crois à l'avenir de l'hôpital Renée-Sabran. Et pourquoi ?

Messieurs, dans cette magnifique création de Giens, vous avez mis vos trésors, les plus chers, des hôpitaux de Lyon.

Vous avez voulu donner à vos malades des mères à l'affection vive, chaude, des mères, comme l'enfant en rencontre au foyer aimé de la famille, des mères, qui savent si bien réjouir celui qui souffre, par un doux sourire, des mères, qui savent si bien essuyer les larmes de la douleur et dire une suave parole qui console. En un mot, vous avez donné, à vos bien-aimés malades, nos sœurs hospitalières de Lyon.

J'ose, messieurs, vous en offrir mes félicitations les plus respectueuses et les plus reconnaissantes, car leur présence, ici, sera ce qu'elle est dans notre cité lyonnaise. En elles, vous trouverez cette force vive qui soutient vos hospices.

Vous trouverez ces cœurs héroïques qui ne connaissent aucune défaillance ! Leur bonheur, à eux, c'est d'être au chevet d'un malade ! C'est de regarder les épidémies les plus terribles avec le calme qui convient à une grande âme, avec le dévouement qui meurt, s'il le faut !

Vous trouverez ces cœurs intelligents, qui ne savent ni le

nom, ni la famille, ni la patrie, ni la doctrine, ni la religion, ni l'opinion de celui qui souffre ! Il souffre ! C'est une victime de la pauvreté, de la maladie. C'est assez !

On les appelle et ces nobles religieuses volent à l'ordre qui leur est donné !

Voilà pourquoi, ici, nous pouvons redire la parole de l'illustre père Lacordaire : « La charité est toujours victo-
« rieuse, parce qu'elle ne s'occupe jamais que de la souf-
« france. » J'ajoute : cette victoire, nous l'avons d'une manière permanente dans nos hôpitaux de Lyon ! Eh bien ! cette victoire, je l'affirme, nous la saluerons à Giens. Nous, nous la saluons déjà aujourd'hui ; et ceux, qui viendront après nous, trouveront encore planté, sur ces rivages, le drapeau du dévouement pour tous, du dévouement ne connaissant pas les exceptions.

Plus qu'un mot, et il est pour vous, mes chers enfants.

Dans cette belle solennité, solennité préparée pour vous surtout, quels seront vos sentiments ? Ah! vos jeunes âmes comprennent qu'elles doivent être reconnaissantes!

Eh bien ! cette reconnaissance, vous la traduirez par la prière. Dieu écoute si bien la prière des jeunes cœurs, des cœurs purs !

Oui, vous prierez !

Vous prierez pour que cet hôpital voie les générations succéder aux générations!

Vous prierez pour tous vos bienfaiteurs !

Vous demanderez à Dieu qu'il les bénisse dans leur personne, qu'il les bénisse dans leur chère famille, qu'il les bénisse pendant une bien longue vie, et qu'à l'heure du suprême départ de ce monde, ils entendent Notre-Seigneur leur dire cette consolante parole, parole qui apporte au cœur, pour la terre, de douces émotions et qui, à l'heure dernière, est la certitude d'un bonheur qui ne finit pas : « Heureux celui qui a eu l'intelligence du pauvre ! »

Amen.

Immédiatement après la messe, a commencé la visite des services.

Le cortège s'est rendu, d'abord, au pavillon des filles.

Dans la salle du rez-de-chaussée, l'une des jeunes filles malades s'est adressée à M. le sénateur Roussel et lui a dit :

Monsieur le sénateur, président du conseil supérieur de l'assistance publique,

Ces deux titres nous disent vos bienfaits.

Nous le savons, — car on ne nous laisse rien ignorer, ici, de ce qui intéresse la France et l'humanité, — il a été fait une loi destinée à protéger la première enfance et cette loi porte nom de « loi Théophile Roussel ». Cette loi, seule, monsieur le sénateur, suffirait à votre gloire ; elle suffit à motiver notre reconnaissance.

Comment n'aimerions-nous pas et ne bénirions-nous pas, de tout notre cœur, celui qui a fait, de la protection de l'enfance, le souci de toute sa vie, le but de tous ses efforts et de tous ses travaux, à la chambre, au sénat et à l'académie de médecine ?

Nous vous bénissons donc, monsieur le sénateur, et si la bénédiction des petits porte toujours bonheur, vous serez heureux. Soyez-le toujours, autant que vous le méritez, autant que nous le désirons tous ; ce sera la joie de nos cœurs et le seul acquittement possible de notre dette de reconnaissance.

M. le sénateur Roussel a répondu :

Ma chère enfant,

Je suis vivement touché des paroles que vous venez de m'adresser. Je suis, en effet, un vieux et un véritable ami des enfants. Je les aime pour eux-mêmes et je les aime pour l'espoir consolateur et fortifiant qu'ils me donnent, car je vois en eux l'avenir de mon pays.

On vous a dit trop de bien, chère enfant, du peu que j'ai pu faire, car ce n'est rien en regard de ce que j'aurais voulu pouvoir faire et de ce qui reste à faire encore pour les enfants, et, vraiment, de ce peu que j'ai fait, je me sens déjà trop récompensé. J'ajoute, laissez-moi vous en faire l'aveu, que je reçois, en ce moment même, la récompense la plus douce, entre toutes, en entendant sortir de la bouche d'une enfant des paroles de reconnaissance comme celles que vous venez de prononcer, au nom de vos petites camarades.

Mais, chères enfants, la justice et la vérité ne permettent pas que, dans ce plaisir que vous me faites, je m'oublie au point de consentir que le premier nom sorti de votre bouche ne soit pas celui qui doit remplir et qui, j'en suis sûr, remplit vos cœurs aujourd'hui.

Ce splendide établissement que nous inaugurons, cette bonne œuvre à laquelle, après un court séjour, vos visages doivent déjà une couleur de santé qui fait plaisir à voir, s'appelle le « Sanatorium Renée Sabran ». Gardez ce nom précieusement dans vos cœurs et n'oubliez jamais que cette œuvre, à laquelle vous devrez le plus grand de tous les bienfaits, la santé, est l'œuvre d'un père et d'une mère, inspirée par la pensée d'une enfant chérie. C'est de ce côté que doit se porter toute votre reconnaissance.

Au premier étage, l'une des malades s'est approchée de M. Monod et lui a dit :

Monsieur le directeur,

Votre présence, ici, nous touche vivement mais ne nous étonne pas. Vous êtes au milieu de tout ce que vous aimez, de tout ce que vous protégez : les enfants !

La Providence, nous a-t-on dit, les a refusés à votre foyer ; mais vous vous en vengez noblement en adoptant les enfants des autres ; vous aviez trop besoin de déverser le trop-plein de votre excellent cœur.

En nous apportant, à nous, aujourd'hui, quelque chose de ce cœur, vous nous comblez de joie. Oui, nous sommes trop heureux et trop fiers de compter au nombre de vos enfants adoptifs. Vous partagerez cette adoption avec monsieur notre président, il n'en sera pas jaloux, et, nous, nous y gagnerons un grand cœur de plus, pour nous aimer, et une grande puissance, pour nous faire du bien. Nous vous promettons, à tous deux, de faire tous nos efforts pour vous réjouir et vous honorer toujours.

M. Monod a répondu :

Ma chère enfant,

Laissez-moi vous embrasser pour vous remercier ; en vous embrassant, j'embrasse toutes vos compagnes.

Et oui, je trouve en vous une famille, une famille nombreuse, à laquelle je suis dévoué de tout cœur !

On est bien facilement entraîné au dévouement envers les enfants, surtout quand on les voit malheureux ou malades, et quand on songe à tout le bien qu'on peut leur faire et que l'on voit tout le bien qu'on leur a fait déjà en les installant

comme on vous a installés ici. Nous, nous chercherons à faire ailleurs ce que l'on a si généreusement et si bien fait ici.

Soyez-en bien reconnaissantes envers M. Sabran !

Ensuite, le cortège est entré dans le pavillon des garçons.

Au rez-de-chaussée, l'un des jeunes garçons s'est présenté devant M. le docteur Bergeron en lui disant :

Monsieur le président,

Vous n'êtes point un inconnu pour nous ; nous avons, toute fraîche au cœur et à la mémoire, une visite que vous nous faisiez, il y a quelques jours, en compagnie de notre cher docteur Vidal, visite qui nous comblait déjà d'honneur et de contentement.

Et, aujourd'hui, si vous revenez au milieu de nous, c'est preuve que nous ne vous avons pas trop déplu. Nous voulons le croire et vous nous permettrez d'en être fiers.

Nous sommes votre œuvre, après tout. Nous ne pouvons oublier que c'est à vous que nous devons d'être ici ; vous êtes le premier, nous a-t-on-dit, qui, en France, avez signalé les résultats obtenus par le traitement marin, et, dans un rapport qui fit sensation, en 1866, vous souhaitiez vivement que l'idée du traitement marin, appliqué seulement à Berck, pour les indigents, par l'assistance publique de Paris, fût généralisée par toute la France.

Notre administration des hospices de Lyon, à l'affût de toutes les grandes œuvres et de tous les progrès, ne pouvait que répondre à votre appel. Vous savez comment elle y a été aidée par deux grands cœurs....

C'est donc, ici, la réalisation de vos vœux et de vos désirs.

Nous sommes sortis de votre inspiration. Honneur donc et merci à notre premier père ! Vous en aurez, pour nous, l'intérêt et la sollicitude, et nous, nous aurons toujours, pour vous, la reconnaissance et l'amour de vrais enfants.

M. le docteur Bergeron a répondu :

Mon cher enfant,

C'est bien aimable à vous de vous être souvenu de ma première visite ; mais j'imagine que, depuis, on vous a reparlé de moi et si on vous a dit que j'aime beaucoup les enfants, surtout ceux qui sont aussi sages que vous et vos camarades paraissez l'être, on vous a dit vrai ; si on vous a dit, aussi, que j'ai soigné beaucoup d'enfants et que j'en ai guéri quelques-uns, on vous a encore dit vrai ; mais, aujourd'hui, ce n'est pas moi qu'il faut remercier, ce sont vos bienfaiteurs, ceux qui ont élevé pour vous ce bel établissement et, avant tous, monsieur et madame Sabran.

Enfin, au premier étage, M. Noblemaire a vu arriver à lui un petit garçon, qui lui a dit :

Monsieur le directeur,

Nous vous devons trop pour ne pas dire, à vous aussi, une parole du cœur.

Qui est-ce qui nous amène ici ? C'est vous. C'est vous qui nous faites des conditions si faciles qu'en plus grand nombre nous pouvons venir. C'est vous qui avez inspiré à vos employés ces complaisances, ces attentions délicates, dont nous sommes l'objet et qui nous touchent vivement.

Tout cela, monsieur le directeur, ce sont des bienfaits, des bienfaits continus et permanents, et l'on nous dit que vous allez mettre le comble à ces bienfaits en nous faisant voyager comme de petits princes et à bien bon compte. Nous, pauvres petits malades, pourrions-nous ne pas vous bénir et nos bienfaiteurs aussi, que vous aidez si puissamment à faire le bien ? C'est par milliers de francs que se

chiffrent les économies que vous faites faire à notre administration. Et qui est-ce qui en bénéficie ? C'est nous. Laissez-nous donc, monsieur le directeur, vous saluer comme un insigne bienfaiteur.

Aujourd'hui, c'est votre cœur, seul, qui vous amène au milieu de nous, mais c'est grâce à vous, aussi, que beaucoup de ceux qui sont ici ont pu suivre l'élan de leur propre cœur.

Merci donc, grand merci, monsieur le directeur, pour nous et pour tous.

M. Noblemaire a répondu :

Mon cher enfant,

Je vous remercie.

Mais remerciez aussi M. Sabran, car c'est lui qui a eu l'Idée de vous amener ici et d'améliorer encore les moyens de vous y transporter. Nous l'avons aidé et nous l'aiderons encore le plus que nous le pourrons.

Je fais un vœu et je souhaite bien vivement qu'il se réalise.

Nos trains vous ont amenés ici, pas tout à fait comme des princes ; vous exagérez.

Je voudrais que, pour votre retour, par suite des bons effets de votre traitement et de votre séjour à Giens, vous puissiez me dire : « Nous n'avons pas besoin de vos trains et « du wagon que M. Sabran a fait construire pour nous. « Nous voulons rentrer, à pied, à Lyon ! »

Le cortège des invités a ensuite parcouru le pavillon des services généraux de l'hôpital, où sont la cuisine, les réfectoires, la lingerie, le logement des sœurs.

A midi, la cloche a annoncé que le banquet était servi. Les invités et le conseil se sont rendus dans le réfectoire des filles où une table de plus de cent couverts était servie.

Au dessert, plusieurs toasts ont été prononcés.

En voici la teneur.

TOAST DE M. SABRAN,

PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION DES HOSPICES CIVILS DE LYON.

Messieurs,

Le rocher de Giens, sur lequel nous nous trouvons aujourd'hui, a eu une singulière fortune. Pendant le moyen-âge, il était, en quelque sorte, la sentinelle avancée du territoire, et, une puissante famille, dont il était le fief, avait élevé un château-fort pour défendre cette partie de la côte de Provence contre les incursions des Barbaresques.

La civilisation a eu raison des Barbaresques. Les familles féodales n'ont plus la garde du territoire, mais la noblesse française, en déposant ses privilèges, nous a légué, à nous, bourgeois de la révolution, un héritage, que nous devons pieusement recueillir et conserver, en nous rappelant que le culte de l'honneur et le soin du pauvre ont été et devront toujours être comptés parmi les premiers devoirs de la race française.

Le soin du pauvre, messieurs ! c'est-à-dire la grande œuvre de l'assistance, mise en éclatante lumière par le christianisme, revendiquée, dans notre terre de France, sous l'ancien régime, par l'aristocratie et l'église et considérée, par notre démocratie moderne, comme une obligation stricte et l'une des plus graves questions sociales ! L'œuvre de

l'assistance, dont le précieux privilège est de réunir, sur le même terrain, les hommes les plus divisés par leurs opinions ou leurs croyances, en faisant appel à toutes les bonnes volontés et qui peut amener l'ère de concorde et de pacification que, dans nos cœurs de patriotes et de français, nous devons tous souhaiter!

Cette œuvre de l'assistance ! c'est elle qui expose, aujourd'hui, le rocher de Giens à une invasion d'un nouveau genre, dont vous êtes les complices.

On peut se rassurer, cette invasion n'est destinée ni à faire couler des larmes, ni à provoquer des résistances : elle n'est pas dirigée par des barbares ; les envahisseurs, pour cette fois, ne sont pas des hommes altérés de pillage ; ils ne viennent pas des côtes africaines, ils viennent du confluent brumeux du Rhône et de la Saône ; leurs allures sont paisibles et leur but est simple.

Permettez-moi de vous exposer ce but, en quelques mots.

Notre administration hospitalière lyonnaise, sans aller ni si vite ni si loin que sa grande sœur parisienne, s'est toujours préoccupée, à bon droit, de toutes les questions qui se rattachent au grand et multiple problème de l'assistance.

Il y a près de trente ans que nos prédécesseurs étudiaient déjà la possibilité de faire profiter les enfants de la région lyonnaise du bienfait du traitement marin. Ils connaissaient les résultats obtenus en Angleterre et en Italie; ils suivaient, avec intérêt, les essais tentés, pour la première fois, en France, à Berck-sur-Mer, en 1861. Tous les doutes furent levés par le rapport magistral de M. le docteur Bergeron, en 1866; puis, après avoir inutilement étudié, pendant plusieurs années, différentes combinaisons, on se décida, en 1876, sur l'initiative et sur le rapport de notre ancien collègue, M. Albert Giraud, et sur l'avis favorable d'une commission médicale composée de MM. les docteurs Fochier, Laroyenne et Aubert, à envoyer une vingtaine d'enfants, dans un établis-

sement particulier, à Marseille. Cette tentative fut couronnée de succès et, pendant dix années, un nombre assez considérable d'enfants de nos hôpitaux fut hospitalisé à Marseille. Mais, au bout de cette période, l'établissement auquel nous les confiions et qui ne réunissait pas, du reste, toutes les conditions exigées pour un hôpital maritime, fut affecté à une autre destination. Nous dûmes retirer nos enfants, et notre administration se demanda alors quel parti elle devait prendre.

La question de principe n'était plus discutable; l'efficacité du traitement marin était démontrée par de nombreuses enquêtes médicales. Mais il restait deux graves questions à résoudre : le choix d'un emplacement et l'étude des voies et moyens.

Comme emplacement, notre préférence fut acquise à la Méditerranée, surtout parce qu'elle était, pour nous, Lyonnais, d'un accès plus facile que l'Océan. Le littoral fut alors soigneusement étudié, depuis Port-Vendres jusqu'à Menton. Le choix ne laissait pas que d'offrir de graves difficultés, en raison des conditions qu'il est indispensable de réunir pour installer un hôpital marin : salubrité incontestée du pays ; existence d'une plage ; présence d'essences forestières ; possibilité d'avoir de l'eau douce en abondance ; proximité relative d'une ville ; facilité des communications. Telles sont les conditions *sine quâ non* d'une pareille installation, qui nous ont paru réunies dans cette presqu'île.

Nous avons voulu faire une première expérience, en louant deux maisons et en envoyant une vingtaine d'enfants de nos hôpitaux, au mois de juin 1887.

Nous avons confié le service médical à notre ami le docteur Vidal, qui, depuis longtemps, poursuivait l'idée de créer un hôpital maritime dans la région, qui n'avait pas pu réaliser ses projets et qui ne se doutait guère que, des brumes de la Saône, devait surgir un hôpital, qui allait, comme il le disait lui-même, réaliser le rêve de sa vie.

Au bout d'une année d'expérience, notre conviction fut faite. Giens était bien le point qui convenait à nos projets. Le séjour de Giens avait amené une telle amélioration, dans l'état de nos enfants, qu'il n'y avait plus d'hésitation possible.

Mais, pour la création d'un hôpital définitif, nous abordions l'ère des difficultés et nous nous trouvions en présence de la question financière, qui se dresse, impérieuse et impitoyable, dans tout ce qui concerne l'assistance.

La création d'un hôpital maritime exigeait des capitaux importants ; nous avons dû nous demander, alors, administrateurs du bien des pauvres, s'il était sage d'affecter à cette œuvre, que beaucoup de personnes considèrent presque comme une assistance de luxe, des capitaux qui nous sont nécessaires pour entreprendre, dans nos établissements lyonnais, des réformes devenues indispensables.

En considérant tout ce que nous avions à faire, à Lyon, en reconnaissant qu'il fallait, notamment, songer à augmenter le nombre des places à donner, dans nos hospices, aux malades incurables, à organiser, de toutes pièces, les services des maladies contagieuses, à modifier profondément les conditions dans lesquelles l'assistance est donnée à la première enfance..., nous avons pensé qu'il était de notre devoir de ne pas donner suite au projet de construction d'un hôpital maritime et qu'il fallait réserver nos capitaux pour les réformes indispensables à opérer à Lyon.

Nous nous résignâmes à mettre de côté, à notre grand regret, les plans très complets et très étudiés qui avaient été dressés par notre habile architecte en chef, M. Pascalon ; nous prîmes le parti de continuer, en location, l'hospitalisation d'une vingtaine d'enfants et nous ajournâmes, à une époque plus prospère, la construction d'un hôpital définitif.

C'était, en somme, pour me servir du langage administratif, prononcer l'enterrement du projet.

C'est alors que, du sein de notre conseil, a surgi un sauveur, dans la personne de notre collègue et ami Mangini, qui voulut

se rendre compte, sur place, des difficultés de l'entreprise. En voyant ce petit coin ensoleillé, merveilleusement disposé pour sa destination projetée, notre collègue n'hésita pas et, avec sa nature ardente et généreuse, passionnée pour tout ce qui peut venir en aide aux humbles et aux petits, à la place même où je parle, qui était, il y a trois ans, un véritable maquis, notre ami déclara qu'il fallait que l'hôpital maritime se fît et qu'il se ferait par l'initiative privée, puisque des scrupules, trop justifiés, ne nous permettaient pas d'y appliquer les fonds hospitaliers.

Prêchant d'exemple, notre collègue s'inscrivait, le premier, pour une somme importante, sur la liste des souscriptions, puis il offrit généreusement les services gratuits de ses agents pour faire exécuter les plans de notre architecte en chef.

Les plans furent alors soumis à une commission technique, recrutée dans le corps médical des hôpitaux, pour nous mettre en règle avec les exigences de l'hygiène moderne. Puis, l'exécution des travaux fut entreprise par notre collègue Mangini, assisté de ses dévoués collaborateurs, MM. Germain et Dalinzi, que je regrette de ne pas retrouver ici, pour leur adresser les remerciements qu'ils méritent si bien.

On entreprit le travail, en édifiant un premier pavillon, et en se promettant de continuer, si la souscription procurait des ressources.

Notre appel fut entendu par nos concitoyens ; une somme de 220.000 francs, environ, fut réunie, et, grâce à ces largesses, un second pavillon put être construit, à la suite du premier, et, enfin, le pavillon central, dans lequel nous nous trouvons, vint compléter le début de l'œuvre.

Tel est, messieurs, l'historique des débuts de notre hôpital maritime, auquel le nom et le souvenir de notre collègue Mangini devront rester attachés à perpétuité. Je dis les débuts, avec intention, parce que vous avez remarqué que notre

œuvre n'est pas complète; elle n'est, en quelque sorte, qu'ébauchée.

Nous avons l'ambition de la compléter et de la doter de toutes les améliorations réclamées par l'hygiène et la science modernes et nous comptons sur l'inépuisable générosité de nos concitoyens, pour que cette grande œuvre ne reste pas inachevée.

J'ai terminé, messieurs, l'histoire de la dernière invasion de Giens. J'ai dû, je pense, rassurer ses habitants sur nos intentions.

Qu'il me soit permis, maintenant, de remercier tous ceux qui nous ont aidé dans cette entreprise et qui ont donné leur concours matériel ou moral.

Et, tout d'abord, j'adresserai l'expression de ma gratitude à nos anciens collègues. Non seulement à ceux qui ont eu la première idée de créer un hôpital maritime, mais à tous nos prédécesseurs, anciens recteurs et anciens administrateurs, dont l'habile gestion et la sage administration ont préparé la place honorable que nous occupons dans l'assistance générale du pays et nous ont valu la considération et la confiance, dont nous jouissons auprès de nos concitoyens. Aussi je ne ferai que me conformer à la stricte vérité en déclarant que, si nous pouvons, aujourd'hui, faire quelque chose d'important ou d'utile, c'est grâce à la situation qui nous a été faite et laissée par nos prédécesseurs.

Je dois remercier, ensuite, tous ceux qui ont si généreusement donné pour créer cet hôpital. Lorsqu'il a été décidé que l'hôpital de Giens serait fondé par des souscriptions particulières, comme l'avait été, en 1531, notre grand hospice de la Charité de Lyon, il y a eu une véritable croisade organisée pour se procurer les ressources nécessaires. Je ne commettrai point d'indiscrétion en disant que cette croisade a eu aussi ses Pierre-l'Hermite, qui s'appellent Marius Duc, Charles Payen, Auguste Chabrières, qui n'ont pas prêché cette croisade au cri de « Dieu le veut », mais qui ont montré,

simplement, les souffrances à soulager, les existences à sauver et ont rappelé que, lorsqu'il s'agit de bienfaisance et de charité, on ne fait jamais retentir en vain le cri de notre vieille devise communale : « Avant, avant, Lion le meilhor. »

Vos noms, messieurs et chers bienfaiteurs, sont inscrits sur nos tables de marbre; votre souvenir sera ainsi conservé et nos jeunes enfants malades sauront quels sont ceux qui les ont aimés, qui se sont intéressés à leurs souffrances et qui ont voulu, en créant cet hôpital, que l'enfant du pauvre puisse, comme l'enfant du riche, goûter le bienfait du traitement marin. Vous avez, ainsi, ajouté une nouvelle page au livre d'or de la bienfaisance lyonnaise et vous avez prouvé, une fois de plus, que dans notre grande et industrieuse cité, on sait faire un noble usage de la fortune honorablement et vaillamment acquise.

Je dois, aussi, adresser mes remerciements au corps médical, qui nous a soutenu de sa sympathie, de ses conseils et de son concours, dans l'accomplissement de cette œuvre. Vous avez bien voulu, messieurs, répondre à notre appel et étudier les questions complexes que la création de l'hôpital suscitait au point de vue de l'hygiène et de la bonne installation des services. Votre collaboration dévouée nous a été du plus grand prix et, en constatant les relations de cordiale sympathie et d'affectueuse estime, qui existent entre l'administration hospitalière et le corps médical, nous devons reconnaître que, si l'union fait la force, selon l'adage populaire, l'union permet d'accomplir, sans difficultés et sans secousses, les œuvres les plus utiles, dans ce champ si vaste et si fécond de l'assistance.

Je dois encore exprimer ma gratitude aux pouvoirs publics, qui nous ont secondé dans notre entreprise, et aux hommes éminents qui ne nous ont marchandé ni leur sympathie ni leurs encouragements.

Je regrette qu'une effroyable catastrophe, qui a soulevé la colère et l'indignation du pays tout entier, n'ait pas permis,

à M. le ministre de l'intérieur, d'honorer cette fête de sa présence, comme nous l'avions espéré. Mais, la bienveillance, avec laquelle M. le président du conseil avait accepté notre invitation, le désir formel, qu'il avait exprimé, d'assister à cette réunion, sont, pour nous, un précieux encouragement, parce que nous avons le droit de supposer que le gouvernement de la République donne sa consécration, non seulement à nos actes, mais à l'esprit qui anime la direction générale et l'administration de l'œuvre hospitalière lyonnaise.

En l'absence de M. le ministre, je suis heureux de saluer M. le directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques en France, qui consacre son intelligence et ses forces à l'organisation méthodique de l'assistance, sur tous les points du territoire et qui cherche, par le perfectionnement de l'assistance, à diminuer la mortalité, dans notre chère patrie, à tous les âges de la vie. L'honorable M. Monod, pour cette entreprise, a engagé une lutte dans laquelle tous les hommes de cœur doivent le seconder.

Je salue, ensuite, le président du conseil supérieur de l'assistance publique, dont le nom vénéré restera attaché, comme un éternel honneur, à la première loi qui aura utilement protégé la première enfance et qui reconnaîtra, grâce à sa longue carrière parlementaire, si belle et si généreusement fournie, que ce qu'il y a de meilleur, dans la politique... c'est l'assistance.

Je salue, aussi, le secrétaire perpétuel de l'académie de médecine, notre cher et aimé président de l'œuvre nationale des hôpitaux marins, qui veut bien témoigner, à notre œuvre, une sollicitude dont nous sommes justement fiers, et qui a la consolation d'assister à la réalisation des espérances qu'il faisait entrevoir, en 1866, en souhaitant que le traitement marin se développât et reçût de nombreuses applications, sur nos littoraux de l'Océan et de la Méditerranée. En créant cet hôpital marin, nous n'avons fait que suivre ses inspirations et nous sommes, purement et simplement, ses disciples...

Je suis heureux de saluer, encore, M. le préfet du Rhône et notre président né, M. le maire de Lyon, qui témoignent, à notre jeune hôpital, leur précieuse sympathie et qui, tous deux, rendent, par leur bienveillance, notre administration facile.

Et vous tous, mes chers collègues du conseil supérieur de l'assistance publique, je vous remercie du témoignage de sympathie, que vous nous donnez, en n'ayant pas reculé devant les fatigues d'un long voyage, pour assister à cette fête.

Vous affirmez, ainsi, l'étroite solidarité qui doit exister entre Paris et la province, pour tout ce qui touche à l'assistance. Sur ce terrain, tout ce qui ressemble à de mesquines rivalités doit disparaître et nous devons, la main dans la main, marcher résolument, les uns et les autres, dans la voie du progrès.

Nos rôles peuvent être différents, mais le but est commun; à vous, messieurs, le rôle brillant de faire les lois; à nous, provinciaux, le rôle, plus modeste mais non moins utile, de préparer les mœurs, pour ces questions si vastes et si complexes de l'assistance.

Enfin, je ne puis vous laisser dans l'ombre, vous, mes chers collègues du conseil des hospices, qui avez travaillé, avec tant de zèle, à l'œuvre commune et m'avez donné tant de marques de profonde affection. Depuis plus de dix années, que j'ai l'honneur de présider vos travaux, nos relations n'ont pas été altérées, même par l'apparence d'un nuage, et je n'oublierai jamais l'affectueux dévouement avec lequel vous avez entrepris l'œuvre de Giens. A vous, surtout, mes chers collègues Mangini, Mouisset et Chabrières, je dois l'expression de ma reconnaissance. Vous avez tenu à faire mentir le proverbe, vous avez voulu être toujours à la peine et laisser l'honneur à votre président. Après vous, je serais injuste si j'omettais nos collaborateurs qui, tous, ont rivalisé de zèle. Service de l'architecture, service de l'ingénieur, service des

bureaux, service des économats de l'hospice de la Charité et de l'hôpital de Giens. Je n'ai trouvé, partout, qu'ardeur et bonne volonté. Et j'ai pu me convaincre que, dans notre administration, où les règles de la hiérarchie sont sévèrement observées et le principe d'autorité rigoureusement conservé, je pouvais compter sur le dévouement et l'affection de tous, pour l'accomplissement de l'œuvre commune.

Enfin, et pour terminer cette trop longue allocution, je tiens à exprimer la gratitude et la reconnaissance du conseil, à nos chères sœurs hospitalières, qui, elles aussi, ont fait preuve de dévouement, d'obéissance et d'abnégation, en venant, sur notre demande, assurer nos services à Giens. Ce n'est pas sans émotion, messieurs, que l'on retrouve, sur ce rocher de la Méditerranée, leur uniforme respecté, qui, depuis plus de trois siècles, est l'honneur de notre administration.

Pour moi, messieurs, nos chères servantes des pauvres malades sont la démonstration vivante que, d'une part, l'idéal chrétien est la source la plus sûre du dévouement, et que, d'autre part, les doctrines de la grande foi catholique, quoiqu'on en dise, sont capables d'inspirer le dévouement à la souffrance et le respect de la conscience, qui sont les deux signes inséparables du véritable esprit de charité.

Aussi, en me tournant vers ceux d'entre vous qui résident sur cette belle terre de Provence, et m'adressant à ses fonctionnaires, à ses magistrats, à ses médecins, à ses habitants, je puis leur dire : Non, ce n'est pas une invasion dont nous vous menaçons, c'est un asile que nous demandons pour un dépôt doublement précieux ; nous allons vous confier ce que nous avons de plus sacré, l'enfant du pauvre, et ce que nous avons de plus respectable et de plus respecté, nos chères servantes des pauvres, c'est à dire que nous avons le droit de compter sur votre appui, sur votre protection, sur votre bienveillance.

Au nom des fondateurs, j'ai l'honneur de remettre l'hôpital maritime à l'administration des hospices de Lyon et, au nom du conseil général d'administration des hospices, je lève mon verre : à l'achèvement de notre hôpital naissant, à son développement, à sa prospérité.

TOAST DE M. LE DOCTEUR ROUSSEL,

SÉNATEUR, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE.

Messieurs,

Après M. Sabran et l'intéressant historique, que nous venons d'entendre, de l'œuvre excellente et splendide dont l'inauguration nous réunit en ce moment, il n'y a pas place pour un discours; mais, il y a un devoir qui s'impose, plus particulièrement aux invités non lyonnais, qui prennent part à cette fête, et je me lève, pour le remplir en leur nom, m'autorisant, pour cela, de l'avantage, peu enviable et non contestable, que j'ai, d'être leur doyen d'âge. J'ai la certitude d'être leur interprète et de répondre à un sentiment unanime, en adressant, non seulement des remerciements, mais aussi de sincères et cordiales félicitations, à M. Sabran et à messieurs les membres du conseil général d'administration des hospices civils de Lyon, ses collaborateurs de l'œuvre qu'ils ont accomplie à Giens; je suis de ceux qui croient à l'avenir des hôpitaux marins et que l'expérience a convaincus des effets salutaires qu'un séjour au bord de la mer, dans des conditions appropriées, peut exercer sur la constitution et la santé des enfants chétifs et scrofuleux de nos villes de l'intérieur. Ce que nous venons de voir, à Giens, est, à cet égard, une leçon éloquente et j'espère qu'elle sera mise à profit pour la création d'établissements semblables, dont le besoin est chaque jour plus senti.

J'ai appelé le *Sanatorium de Giens* une œuvre *splendide*. J'ai hâte d'ajouter qu'en employant ce mot, je ne pensais pas

à la splendeur extérieure, au luxe des bâtiments et des installations; je faisais allusion au luxe de l'hygiène, de la simplicité, de la propreté en toutes choses, si le mot luxe peut trouver place ici, au bon choix des emplacements, à l'ampleur des installations intérieures, à la bonne entente de tous les aménagements. C'est pourquoi je me sens autorisé à dire que le *Sanatorium de Giens* peut être présenté comme un bon type et un modèle accompli d'hôpital marin, pour les enfants scrofuleux et c'est pourquoi, messieurs, je fais valoir le droit de priorité, que me donne mon âge, pour remercier de leur invitation, M. le président du conseil général d'administration des hospices de Lyon et ses collaborateurs et pour les féliciter bien cordialement de leur œuvre.

TOAST DE M. MONOD,

DIRECTEUR DE L'ASSISTANCE ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUES EN FRANCE.

Messieurs,

M. Loubet, président du conseil des ministres, m'a expressément chargé de vous dire combien il se réjouissait à la perspective d'être ici aujourd'hui. Il a, m'a-t-il dit, contracté de vieille date, comme maire de Montélimar, envers le conseil général d'administration des hospices civils de Lyon, une dette de gratitude qu'il eût voulu reconnaître devant vous. Il eût voulu aussi, comme président du conseil, vous féliciter et vous remercier au nom du gouvernement du bien que vous faites aux malheureux. Il eût désiré rendre publiquement hommage à une œuvre dont l'organisation et le fonctionnement offrent un excellent modèle de l'assistance publique. Il a fallu le terrible événement, que vous savez, pour le retenir à Paris. J'ai été le témoin et je suis l'interprète de ses regrets.

Je regrette, à mon tour, son absence, pour vous et pour moi. Tous, nous aurions été heureux de l'entendre parler de votre président. Il l'eût fait bien mieux que moi, pour beaucoup de raisons, dont l'une est que je suis un peu gêné par l'amitié qui me lie à M. Sabran. Que pourrais-je dire, d'ailleurs, de lui, que ne sache mieux que moi chacun des membres du conseil général des hospices de Lyon et, aussi, chacun des membres de ce conseil supérieur de l'assistance publique, dans lequel M. Sabran a pris, dès son entrée, une si haute et si légitime autorité? L'un de vous résumait hier d'un mot ce que nous pensons tous : « C'est un grand cœur « servi par une grande intelligence. » Je vous souhaite de le garder longtemps à votre tête.

Je regrette, pour M. Loubet lui-même, qu'il ait été privé de l'admirable spectacle que nous venons d'avoir. Si l'organisation hospitalière de Lyon peut être citée en exemple, je doute qu'aucun de nos hôpitaux marins puisse rivaliser avec celui que nous avons visité ce matin.

Vous avez, me semble-t-il, placé ces cent enfants dans des conditions qui sont aussi près que possible de la perfection, au point de vue moral aussi bien qu'au point de vue sanitaire. Je veux louer aussi l'extrême simplicité des installations. Rien n'y est refusé à la propreté et à l'hygiène; mais rien n'y est sacrifié à la seule apparence, rien n'y est donné au luxe. Je me trompe. A ces enfants pauvres, vous avez accordé un luxe qui est refusé à bien des demeures opulentes. Vous avez réalisé, en leur faveur, cette double condition de la salubrité d'une habitation : amenée d'une eau pure, sans souillure possible ; enlèvement des matières usées, sans stagnation possible. Le directeur de l'hygiène vous en félicite, en même temps que le directeur de l'assistance.

Le sanatorium Renée Sabran constitue un éloquent plaidoyer en faveur du traitement marin. Il ne faut pas croire que cette cause soit gagnée. Elle l'est pour vous. Elle ne

l'est pas pour le grand public. Elle ne l'est pas pour la majorité des conseils généraux. La preuve en est dans le petit nombre des hôpitaux marins qui existent, dans le petit nombre d'enfants qu'y envoient les services départementaux.

Il n'est donc pas hors de propos de mettre une fois de plus en lumière les bienfaits du traitement marin, et comme, en telle matière, les faits valent mieux que les théories, je vais citer un fait.

C'était au mois de juin de l'année 1888. Une dame, qui passe sa vie à faire du bien, rencontra, au cours de ses recherches parmi les misères parisiennes, une famille intéressante: un taudis, rue Charlot; le père alité, mourant d'une phthisie pulmonaire; quatre enfants en bas âge; une mère vaillante soutenant tout le monde par son travail; elle fabriquait des poupées pour les grands magasins. Les deux plus jeunes enfants étaient deux garçons, Paul et Lucien, tous deux malades, tous deux rachitiques, si faibles et si menus qu'ils semblaient encore plus près de la mort que leur père. Lucien a vingt-huit mois; Paul a treize mois et demi. Depuis longtemps ils sont inscrits pour être envoyés à Berck-sur-Mer; mais il y a tant de candidats et si peu de places! Les mois se passent, la décision ne vient pas. Le mal va bientôt être irrémédiable; peut-être l'est-il déjà. Leur protectrice demande au ministère de l'intérieur de se charger de ces deux enfants et de les envoyer au bord de la mer. Le secrétaire de l'œuvre nationale des hôpitaux marins, M. le docteur Charles Leroux, les examine. Il les reconnaît atteints de rachitisme grave. Il conclut, non sans hésitation, surtout à l'égard du plus jeune, au traitement marin, à la condition expresse qu'une femme ayant la grande habitude des soins à donner aux tout petits enfants viendra les chercher et se consacrera entièrement à eux. Le président de l'œuvre nationale, le secrétaire perpétuel de l'académie de médecine, le fondateur de Berck, M. le docteur Bergeron, approuve les conclusions du rapport

de M. Leroux, mais en insistant sur ses réserves. Je vis alors MM. Bergeron et Leroux. Ils hésitaient si fort au sujet du plus petit, ils craignaient tellement que cet enfant, qui n'avait vraiment que le souffle, n'arrivât pas au terme du voyage, que, d'abord, je reculai devant la responsabilité d'ordonner ce transport. J'écrivis à la mère que nous enverrions seulement Lucien au sanatorium. Elle vint me voir. Elle me supplia de les prendre tous deux. « S'il faut que je « perde mon petit Paul, » me dit-elle en pleurant, « je le « perdrai; mais je suis sûre de le perdre s'il reste ici. Je le « vois dépérir tous les jours. S'il existe une chance de le « sauver, c'est de l'envoyer là-bas. Envoyez-le, monsieur! « S'il arrive un malheur, ce ne sera pas votre faute. » Que voulez-vous? Je cédai. Une femme expérimentée vint les chercher, et voilà les deux pauvres chétifs petits êtres en route pour le sanatorium d'Arcachon!

Vous devinez les transes, pendant le voyage, et le soulagement, quand on les sut arrivés à bon port.

A Arcachon, d'où l'on avait suivi le train avec les mêmes anxiétés que de Paris, ils furent aussitôt les favoris de la maison. L'on avait su leur histoire; l'on avait appris quelle était cette dame charitable, qui s'était intéressée à eux, et, dans un sentiment respectueux et touchant, on leur avait donné le nom de leur protectrice: on les appelait couramment « les petits Carnot. »

Laissons-les, si vous voulez bien, aux soins du docteur Armaingaud, de l'excellente femme qui était venue les quérir, de la mer, de l'air salé, des pins de la forêt, et franchissons un espace de deux années.

En 1890, un jour du mois de juillet, l'on introduisait dans mon cabinet une femme dont, d'abord, le nom ne me rappela rien.

— « Monsieur », me dit-elle, « est-ce que l'on ne pourrait « pas me rendre mes deux garçons? »

— « Vos garçons? »

— « Vous savez bien, mes deux petits, Lucien et Paul, « que Mme Carnot vous a recommandés et que vous avez « envoyés à Arcachon. Vous ne vouliez pas laisser partir « le plus petit. M. le docteur Armaingaud m'a écrit qu'ils « sont guéris tous les deux. »

— « Je me souviens, » lui dis-je; « mais êtes-vous sûre « qu'un séjour plus prolongé ne leur serait pas utile ? »

— « Mais, monsieur, puisqu'ils sont guéris ! Songez qu'il « y a deux ans que je ne les ai vus. Et puis » — elle rougit légèrement — « vous savez que leur pauvre père est mort au « moment de leur départ; aujourd'hui, il y a un brave « garçon qui m'épouserait bien, mais il voudrait voir les « enfants, car, dame ! deux enfants malades, c'est une charge « dans un ménage. Et puisqu'ils sont guéris ! »

Ils étaient guéris, en effet. Ils revinrent, et le mariage se fit.

Je ne m'étais pas refusé le plaisir d'être témoin de la rencontre entre les enfants et la mère et j'avais fait conduire ceux-ci, directement, de la gare à mon cabinet. Ce fut une scène bien attendrissante. Quand elle se trouva en présence de ses deux petits garçons, debout sur la table, droits, robustes, resplendissants de santé, la mère n'en croyait pas ses yeux. Elle allait de l'un à l'autre, les palpant, les embrassant. Puis elle restait immobile, les regardant, comme perdue dans son étonnement; suivant la forte parole populaire, elle n'en revenait pas. Comme deux ans auparavant, elle pleurait; mais, cette fois, elle pleurait de joie.

Voilà l'histoire administrative. Voici les constatations médicales. Le docteur Leroux examina de nouveau les enfants à leur retour et rédigea un rapport détaillé dont je vous lis un extrait :

« Dans mon premier rapport, daté du 20 juin 1888, je « constatais que ces enfants étaient atteints de rachitisme « très accentué, caractérisé par une incurvation considé- « rable des tibias, une augmentation de volume des extré-

« mités osseuses contrastant avec la maigreur squelettique « des membres, par l'existence du chapelet chondro-sternal « de chaque côté de la poitrine, étroite à sa partie supérieure « et dilatée à sa base, enfin par l'augmentation considérable « du volume du ventre: attributs caractéristiques du rachi- « tisme grave. Ces deux enfants étaient maigres; leur poids « et leur taille de beaucoup au-dessous de la moyenne nor- « male. L'état du plus jeune, âgé de treize mois, était si « grave, que j'hésitais à autoriser le départ.

« Aujourd'hui, après deux ans de séjour au bord de la « mer, ces enfants sont complètement guéris, leur santé est « florissante et, du rachitisme, il ne reste plus trace.

« En effet, les membres inférieurs sont droits, les tibias « parfaitement rectilignes; les jointures ont le volume nor- « mal; les chapelets chondro-sternaux ont disparu; le ventre « n'est plus volumineux; la poitrine a repris sa forme nor- « male. Le rachitisme est guéri. Les fonctions viscérales sont « parfaites...

« Lucien qui, à son entrée, pesait 8 kilogrammes 100, était « au-dessous de la moyenne de 3 kilogrammes 500. A sa « sortie, il pesait 14 kilogrammes 600. Il avait regagné l'ar- « riéré et presque atteint la moyenne, 44 kilogrammes 800.

« Paul, à son entrée, pesait 5 kilogrammes 100, alors que « la moyenne à son âge était de 9 kilogrammes 400; il était « donc au-dessous de la moyenne de 4 kilogrammes 300. A « sa sortie, il pesait 12 kilogrammes 700; il avait donc re- « gagné l'énorme différence du début et sortait avec le poids « moyen.

« L'augmentation de poids a été double, pour Lucien et « pour Paul, de l'augmentation que fournit normalement un « enfant du même âge dans le même laps de temps.

« Lucien, à son entrée, mesurait 69 centimètres, soit « 5 centimètres de moins que la moyenne, 74 centimètres. « A sa sortie, il mesurait 94 centimètres, c'est-à-dire 5 cen- « timètres de plus que la moyenne, 89 centimètres.

« Paul, à son entrée, mesurait 62 centimètres, soit 1 centimètre de moins que la moyenne, 63 centimètres. A sa « sortie, il mesurait 91 centimètres, c'est-à-dire 11 centi- « mètres de plus que la moyenne, 80 centimètres.

« L'augmentation de taille a été presque du double de « la croissance normale (1). »

Je n'aurais pas, messieurs, conté ce fait, avec autant de détails, s'il était isolé, exceptionnel. Mais il est normal. L'histoire des « petits Carnot » est l'histoire de la grande majorité des enfants scrofuleux et rachitiques, que l'on envoie au bord de la mer.

C'est la règle ; vous donnez à la mer un enfant infirme, elle vous rend un enfant valide.

Un malheureux naît marqué d'une horrible tare ; le rachitisme déforme son corps ; la scrofule y creuse des trous immondes ; à l'âge de la première innocence, il est condamné aux tortures que Dante réserve à ses damnés ; le cri, dont il a salué la lumière du soleil, sera le cri de douleur de son existence entière ; pour ceux qui l'entourent et qui se refusent à l'appeler leur semblable, il est un objet de répulsion ; pour la société, dans laquelle il est appelé à vivre, il sera une charge, et, par conséquent, un fléau ; il semble que mieux vaudrait mille fois, pour lui, n'être jamais né. Vous prenez ce misérable être, si frêle qu'à peine osez-vous le porter d'un point à un autre ; vous le donnez à la mer, et, si vous vous y êtes pris à temps, si vous êtes patient, si vous laissez au miracle le temps de s'accomplir, la mer, la bonne et puissante mer, *mare et mater*, va se donner à son tour à ce tout petit enfant. Du contact de ses eaux, ou seulement peut-être des caresses tonifiantes de son souffle, elle va pénétrer ce pauvre corps débile, purifier son sang vicié, redresser ses membres tordus, éliminer les éléments mauvais qu'il doit à

(1) Charles Leroux. L'assistance maritime des enfants et les hôpitaux marins. Paris, 1892. Pages 19 et suivantes.

la naissance ; à la lettre, elle le régénérera ; elle lui insufflera comme tout de nouveau la vie ; peu à peu, sans heurts, sans secousses, doucement, tendrement, elle lui donnera la stature, le poids, la vigueur ; et, quand elle le rendra à celle qui l'a mis au monde, pour laquelle il n'a été, jusqu'ici, qu'une cause de souffrances physiques et morales, l'amour-propre étant blessé en elle autant que l'amour maternel était meurtri, celle qui l'a mis au monde, le visage inondé des larmes de la joie, hésitera à le reconnaître. Est-ce lui ? Quoi ! Ces jambes droites ! Ces joues roses ! Ces chairs fermes ! Est-ce bien mon enfant ? Est-ce Paul ? Est-ce Lucien ?

C'est lui-même. La mer, à elle seule, a fait ce prodige.

Souvenez-vous maintenant de cette parole profonde : « L'enfant est le père de l'homme », et demandez-vous : Que sera-ce plus tard de cet enfant ainsi reconstitué ? Que sera-ce de ceux, multitude peut-être, auxquels, à son tour, il transmettra le flambeau de la vie ?

Ah ! messieurs, quels horizons ! Et combien elles sont captivantes, ces œuvres de l'enfance ! Ce n'est pas, seulement, qu'elles satisfont à un sentiment de compassion, bien naturellement éveillé devant la faiblesse, devant l'impuissance qui souffre, ou à un sentiment de justice, qui se révolte devant la douleur imméritée. Elles font plus, elles répondent, à la fois, à deux besoins très humains l'un et l'autre, à deux instincts différents, presque opposés, puissants tous deux, l'instinct positif et l'instinct poétique.

Il y a des gens dont l'humeur pratique ne s'accommode que des faits bien constatés. Ils tiennent en suspicion tout le reste. Il leur faut des certitudes. Ce qui ne peut ni se toucher ni se voir leur paraît sans portée, indigne d'arrêter leur attention. Il en est d'autres, au contraire, auxquels toute réalité paraît basse, courte et insipide ; ils dédaignent ce qui tombe sous les sens ; ils n'attachent de prix qu'à ce qui n'a ni figure ni matière, à ce qui n'est limité ni par le temps ni par l'espace. Double exagération.

Mais la plupart des hommes participent à cette double tendance. Nous aimons à connaître les résultats de notre effort, à voir, à toucher, à goûter les fruits de notre travail. Et, parfois aussi, n'est-ce pas ? nous aimons à laisser flotter notre imagination dans un songe sans limite.

A ce double besoin, de précision, d'une part, et, d'autre part, d'idéal, les œuvres qui ont pour objet la protection de l'enfance donnent une pleine et délicieuse satisfaction. Nulle part les résultats ne sont plus tangibles et nulle part n'est ouvert un aussi vaste champ aux espérances infinies.

Les résultats ! Mais où donc, dans quelle œuvre, dans quelle entreprise sont-ils aussi certains, aussi rapides, aussi importants ? Quelques personnes compatissantes, désireuses de faire le bien, mais craignant de ne pas le bien faire, m'ont demandé de me substituer à elles. Je suis devenu l'intendant de leurs charités et j'ai été, ainsi, depuis quelques années, mis en contact avec bien des misères cachées, ne rentrant dans aucune classification officielle. J'ai fait de mon mieux ; mais je déclare que, à part quelques exceptions heureuses, je n'ai obtenu de résultats sérieux que lorsque les secours, dont je disposais, ont été employés à sauver ou à soulager des enfants. Car l'enfant, c'est la cire molle, c'est la branche neuve et flexible, et que nous pouvons, en nous y prenant à temps, le pétrir, le façonner, le diriger à notre gré. Est-ce un traitement moral qu'il lui faut ? Vous tirez un enfant d'un milieu abject, d'un de ces bons bouillons de culture pour la graine de bagne ou d'échafaud ; vous le donnez à l'œuvre du « sauvetage de l'enfance » ; celle-ci le plonge dans un milieu moral salubre, et, au bout de quelques années, elle vous rend un brave garçon, à la confusion des écoles nouvelles qui nous prêchent la fatalité héréditaire du vice. Faut-il un traitement physique ? S'agit-il d'enfants scrofuleux ou rachitiques ? Berck-sur-Mer, plus de 70 pour 100 de guérisons ; Banyuls, 80 pour 100 de guérisons. Voilà le côté positif ; voilà pour les hommes pratiques.

« Mais si notre vue s'arrête là, que notre imagination « passe outre », comme dit Pascal. Cet enfant, abandonné à lui-même, aurait fait souche de malfaiteurs ; cet autre aurait fait souche de tuberculeux. Multipliez cela par l'avenir. Et je reviens à ma question : vous avez régénéré cet enfant, que sera-ce de lui ? Que sera-ce de ceux qui naîtront de lui ? Ce brave garçon fera souche d'honnêtes gens. Ce garçon vigoureux, cette fille saine, feront souche de citoyens solides, de bons défenseurs du pays. Et qui sait si l'un d'eux ne sera pas exceptionnellement doué ; si ce ne sera pas un homme de talent, un homme de génie, un de ces citoyens qui sont une gloire pour leur patrie, un de ces bienfaiteurs dont le nom resplendit sur l'histoire de l'humanité ? Laissez, laissez aller votre imagination au cours des âges ; qu'elle embrasse d'un coup d'œil les générations futures ; qu'elle s'ouvre, à tous les horizons, les plus rayonnantes perspectives ; comme le dit encore Pascal : « Elle se lassera plus tôt de concevoir « que la nature de fournir ».

C'est ainsi que les œuvres protectrices de l'enfance ont, pour elles, à la fois, les calculs de l'économiste et les rêves du poète.

Vous venez d'en réaliser une admirable. Puisse votre exemple être suivi ! Puissions-nous tous nous attacher de plus en plus à de telles œuvres ! Que ceux qui ont le bonheur d'avoir des enfants les élèvent dans un sentiment de compassion, d'amour fraternel, pour leurs petits camarades malheureux ! Que ceux qui n'en ont pas, ou, ce qui est bien autrement cruel, qui n'en ont plus, consacrent leur activité aux enfants des autres ! Ils ne sauraient rien faire qui soit plus fécond, ni qui mette plus de joie, ou du moins plus de consolation, dans leur vie.

TOAST DE M. LE DOCTEUR BERGERON,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE,
PRÉSIDENT DE L'ŒUVRE NATIONALE DES HOPITAUX MARINS.

Messieurs,

Après les éloquentes paroles que vous venez d'entendre, je ne commettrai pas l'imprudence de songer à faire un discours. Mais, puisque M. Sabran a bien voulu faire allusion à la part qui me revient dans l'idée de multiplier, sur nos côtes, les hôpitaux marins, je tiens à le remercier et à lui dire quel sentiment d'admiration j'emporte de ma seconde visite à Giens, pour la perfection de cet établissement ; il est, à la fois, une œuvre de bienfaisance et une œuvre de patriotisme, et il devra, désormais, servir de modèle pour tous les hôpitaux marins de l'avenir.

Mais, si je prends la parole, en ce moment, c'est aussi pour prier notre honorable président d'offrir nos respectueux hommages et nos remerciements à madame Sabran, qui a une si grande part dans cette belle création et qui, de plus, a voulu, par une magnifique donation, assurer le service religieux dans cette maison, avec cette pensée, touchante et bien digne d'une mère chrétienne, que ce serait pour les pauvres femmes, dont les enfants seront reçus au *Sanatorium*, une grande consolation de savoir qu'ils y recevraient, non seulement des soins médicaux, pour leurs misères physiques, mais encore l'enseignement de la morale chrétienne.

Je termine, messieurs, en portant un toast en votre honneur, à vous tous, ici, qui vous intéressez cordialement au sauvetage de l'enfance, et qui, à ce titre, n'êtes rien de moins, à mes yeux, que les continuateurs de ce grand homme de bien, que ses contemporains appelaient M. Vincent, et que les âmes pieuses invoquent, aujourd'hui, sous le nom de Saint Vincent de Paul.

Aurez-vous le même sort que lui et serez-vous tous canonisés ? Je le souhaite de tout mon cœur, mais, entre nous, je n'y compte guère ; seulement, je le dis tout bas, pour ne décourager personne.

TOAST DE M. DUC,

ANCIEN ADMINISTRATEUR DES HOSPICES.

Messieurs,

Mes paroles seront brèves, mais j'ai le devoir de les prononcer, pour combler une lacune, qui existe dans l'exposé, fort remarquable d'ailleurs, que M. le président du conseil des hospices de Lyon a présenté, sur les origines du Sanatorium, dont nous fêtons l'inauguration et où il a dispensé généreusement l'éloge à tous ceux qui, de près ou de loin, ont apporté leur concours à sa création.

Une page manque à cet historique et, témoin de faits qui ont accompagné l'établissement de l'hôpital maritime de Giens, je serais un témoin infidèle, si je ne disais hautement que les véritables fondateurs sont monsieur et madame Hermann Sabran.

Ce titre leur appartient en propre, non seulement à cause de leur initiative et de l'ampleur de leurs libéralités, mais parce que ce sont eux qui ont suscité le courant de sympathie émue qui a accueilli cette œuvre. J'accomplis donc un acte de justice en rendant ici à monsieur et à madame Sabran un éclatant hommage.

TOAST DE M. CAILLEMER,

ADMINISTRATEUR DES HOSPICES.

Messieurs,

L'honorable M. Duc vient de parler au nom des anciens administrateurs de nos hospices; permettez-moi d'ajouter quelques mots, au nom des administrateurs qui exercent encore leurs fonctions.

Bien que nous soyons ici, presque tous, ou du moins en grande majorité, lyonnais, nous sommes cependant très loin de Lyon, et c'est, sans doute, cet éloignement qui a décidé le conseil d'administration à exempter, aujourd'hui, l'un de ses membres de la règle absolue du silence que nous observons dans toutes nos fêtes hospitalières. La dérogation ne tirera pas à conséquence lorsque nous serons rentrés dans notre ville; elle est, d'ailleurs, justifiée par la conscience d'un grand devoir à remplir.

Si j'avais à faire, messieurs, devant ceux d'entre vous qui ne connaissent pas notre organisation, le portrait de l'administrateur des hospices de Lyon, je présenterais volontiers, comme un de ses traits caractéristiques, l'aversion pour tout ce qui ressemble à un discours. Un bon administrateur agit, il agit beaucoup, mais il le fait sans discourir. Dans les fêtes annuelles de nos hôpitaux, personne ne se lève pour prendre la parole; même, dans nos séances ordinaires, il n'y a ni discours, ni longs rapports; chacun expose, aussi brièvement qu'il le peut, les affaires dont il est chargé. L'habitude s'est si bien établie, parmi nous, de garder le silence, que, même lorsqu'il conviendrait de parler, nous nous taisons.

Le jour où notre ancien et vénéré collègue, M. Marius Duc, nous informa que M. et Mme Sabran venaient d'acquérir et de mettre à notre disposition, pour l'érection

d'un hôpital maritime, une grande parcelle de cette presqu'île de Giens, il y eut, certes! dans le cœur de chacun de nous, un vif mouvement de gratitude. Mais je serais bien surpris si le procès-verbal de la séance du 28 mars 1888 contenait un témoignage officiel de reconnaissance. C'est à peine si notre honorable collègue, M. Desprez, dit quelques mots pour nous demander de donner au nouvel établissement le nom d'hôpital Renée Sabran, sous lequel il est, aujourd'hui, couramment désigné.

Plus tard, le jour où la donation fut réalisée, en présence de M. et de Mme Sabran, les membres de notre commission exécutive, — j'en fais partie, messieurs, et j'ai ma part de responsabilité, — ne se montrèrent pas plus expansifs.

Et, tout récemment, lorsque M. Sabran nous a offert de nouvelles parcelles de terrain, pour compléter l'œuvre et la rendre vraiment indépendante des propriétés voisines, il n'y a pas eu, à la grande stupéfaction des nouveaux administrateurs, une seule motion de remerciement.

Il faut, cependant, que nous disions, au moins une fois, quels sont nos sentiments d'affection et de reconnaissance pour notre président.

Je sais bien que, il y a six mois, dans la salle même où nous sommes réunis, notre dévoué collègue, le directeur de l'hospice de la Charité, M. Mouisset, s'est fait auprès de Mme Sabran l'interprète chaleureux de notre gratitude. Mais, la fête du 23 mai 1892 était une fête de famille, et il est bon que le témoignage, alors donné dans une cordiale intimité, soit réitéré dans cette solennité presque officielle, devant les représentants les plus autorisés de l'état et de l'assistance publique du département du Rhône et du département du Var, de la ville de Lyon et des principales villes du littoral méditerranéen.

Que d'actions de grâces le conseil d'administration des hospices et, avec lui, la ville de Lyon tout entière, doivent à M. Hermann Sabran!

Continuateur fidèle des traditions établies, dès le XVI[e] siècle, par nos devanciers, les anciens recteurs de l'Hôtel-Dieu et de la Charité, M. Sabran a maintenu intacte l'admirable organisation de nos grandes maisons, tout en donnant satisfaction aux exigences du temps présent. C'est ainsi qu'il assure, d'une part, à nos chères sœurs hospitalières, le respect auquel elles ont droit, pour le mobile religieux qui inspire leur dévouement, et que, d'autre part, il leur rappelle sans cesse que leur premier devoir, leur devoir essentiel, est l'assistance des pauvres malades. Avec quel tact, avec quel bonheur d'expression, il leur recommande, en toutes circonstances, une vertu que les anciennes générations ne connaissaient guère, cette vertu de la tolérance, dont M. le premier aumônier de l'hospice de la Charité, M. l'abbé Robert, leur exposait, il y a peu d'instants, en termes qui nous ont vivement touchés, la beauté et la grandeur! De cette tolérance, à laquelle chacun de nous attache un si grand prix, personne n'a mieux montré que M. Sabran la nécessité à l'égard de tous les malheureux qui ont recours à nous.

C'est M. Sabran qui a organisé et ensuite développé ces écoles d'enseignement primaire et d'enseignement professionnel, dans lesquelles novices, prétendantes et sœurs croisées viennent, en grand nombre, acquérir les connaissances et les diplômes qu'elles utilisent ensuite près des enfants, près des malades, dans les pharmacies, dans les maternités.

Au point de vue matériel, y a-t-il une amélioration raisonnable à laquelle M. Sabran ait refusé son concours? A Paris, comme à Lyon, dans le conseil supérieur de l'assistance publique, comme dans notre conseil général, il recherche ardemment tous les progrès réalisables.

Il est bien l'administrateur modèle, aussi actif que prudent, aussi ferme que bienveillant, l'hospitalier par excellence, se dévouant, sans répit et sans trêve, à tous ceux que la misère et la souffrance poussent vers nous.

A chacun de nous, sa vie peut être proposée en exemple. Quelle grande et magnifique leçon il nous donne encore par cette fondation de l'hôpital Renée Sabran, en nous montrant, à nous tous qui avons, comme lui, l'expérience des grandes et irrémédiables douleurs, que le meilleur moyen d'honorer ceux que nous pleurons est de consacrer leur souvenir par des institutions charitables!

Ne vous étonnez donc pas, messieurs, si nous avons tous pour notre président la plus profonde, la plus vive affection, si notre plus grand désir est de le conserver très longtemps encore à notre tête.

Au nom du conseil général d'administration des hospices civils de Lyon, j'ai l'honneur, messieurs, de vous proposer de boire à la santé de M. Hermann Sabran, ou mieux encore, puisque, dans la création de l'établissement que nous inaugurons, M[me] Sabran s'est associée à toutes les intentions généreuses de notre président, je bois à M. et à M[me] Sabran, aux deux fondateurs de l'hôpital maritime de Giens.

TOAST DE M. LE DOCTEUR OLLIER,

ANCIEN CHIRURGIEN-MAJOR DE L'HOTEL-DIEU,
PROFESSEUR DE CLINIQUE A LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE LYON.

Messieurs,

Les chirurgiens lyonnais ont appelé, de tous leurs vœux, la création de l'établissement que nous inaugurons aujourd'hui. Permettez-moi donc de vous dire, en quelques mots, quelle importance ils attachent à sa prospérité. Ils se félicitent, d'abord, des avantages qu'ils en retireront pour compléter le traitement des malades de nos hôpitaux, et, surtout, des enfants auxquels il est particulièrement destiné; ils sont persuadés, en outre, qu'il rendra les plus grands

services aux scrofuleux de toute la région lyonnaise, lorsqu'il aura reçu son entier développement.

J'ai toujours été partisan convaincu de l'air de la mer et de l'hydrothérapie marine pour le traitement des scrofuleux. Depuis longtemps, dès le début de ma pratique, j'ai dirigé, vers les plages de la Méditerranée, les plus voisines de Lyon, tous ceux qui étaient à même de supporter les sacrifices de temps et d'argent que nécessitait une cure maritime. J'étais donc préparé, par mon expérience personnelle, à considérer comme un grand bienfait, pour nos malades des hôpitaux, la création de l'hôpital de Giens, et j'y ai applaudi avec bonheur. Mon service, à l'Hôtel-Dieu, me démontrait, d'ailleurs, chaque jour, l'insuffisance des traitements hospitaliers, pour la cure des lésions scrofuleuses.

Malgré les progrès de la chirurgie, malgré le zèle de l'administration pour améliorer le régime et les conditions hygiéniques des malades qu'elle nous confie, nos efforts sont souvent impuissants et il est un grand nombre de scrofuleux qui ne peuvent guérir ou ne guérissent que difficilement dans nos salles. La prolongation de leur séjour, au milieu de tuberculeux plus ou moins avancés, ne peut que leur être nuisible, et, le plus sûr moyen de les guérir, c'est, souvent, de les faire sortir de nos salles, quelque misérable que soit la vie qui les attend au dehors. Que de fois ne voyons-nous pas des opérés dont les plaies ne peuvent se cicatriser, malgré toutes les ressources de la thérapeutique active et qui se ferment d'elles-mêmes, dès que ce malade respire librement l'air de la campagne, bien qu'il ne trouve, au milieu des champs ou dans les montagnes, qu'une alimentation insuffisante, pauvre, et, dans tous les cas, beaucoup moins riche que celle qu'on lui fournissait à l'Hôtel-Dieu.

Ces malheureux auront un meilleur sort aujourd'hui ; nous ne serons plus obligés de les pousser, en quelque sorte, brutalement au dehors. Ils trouveront, à l'hôpital Renée Sabran, ce que l'administration ne pouvait leur donner dans

ses hôpitaux urbains. Ils trouveront ici, non seulement un air plus pur que dans les hôpitaux, mais un air plus vivifiant que dans nos campagnes, grâce aux ressources de la thalassothérapie, qui constitue un des plus puissants moyens de guérison pour les formes de la tuberculose qu'on désigne habituellement sous le nom d'affections scrofuleuses.

Grâce à ce traitement par l'air marin et l'eau de mer, les résultats de nos opérations pour les lésions scrofuleuses, sur les os et les articulations en particulier, seront plus complets et plus rapidement obtenus, les récidives seront moins fréquentes et la guérison définitive viendra plus souvent couronner nos efforts.

Mais ce ne sont pas seulement nos opérés qui bénéficieront grandement de leur séjour sur le bord de la mer, ce seront plus encore les scrofuleux, dont les lésions, encore au début, deviendront curables, sans intervention chirurgicale. Quelque confiants que nous soyons dans la puissance de notre art, nous sommes heureux, nous autres chirurgiens, de trouver des moyens qui nous permettent de guérir autrement, et nous éprouvons toujours plus de satisfaction quand nous avons évité une opération qu'après l'avoir pratiquée. Ainsi donc, messieurs, nous comptons que l'établissement de Giens aura, au point de vue chirurgical, un double avantage : il rendra souvent notre intervention inutile et, dans tous les cas, préparera le terrain pour qu'elle soit plus efficace; d'autre part, quand nous aurons opéré des scrofuleux, le traitement maritime assurera le succès et perfectionnera les suites de notre intervention.

Il nous permettra d'obtenir, au point de vue orthopédique et fonctionnel, de meilleurs résultats que lorsque nos malades, constamment exposés à l'infection du milieu dans lequel nous étions obligés de les maintenir, étaient voués à des suppurations interminables.

Nos populations de Lyon et de la région lyonnaise sont parmi celles qui peuvent bénéficier le plus du traitement

maritime. La mer, et surtout la mer éclairée et réchauffée par le soleil du Midi, convient particulièrement aux sujets devenus scrofuleux dans les atmosphères brumeuses et dans les vallées froides et humides des hautes régions.

Elle leur convient beaucoup mieux qu'aux tuberculeux du littoral et des plaines méridionales. La tuberculose règne partout, mais elle se diversifie suivant les climats et suivant les régions. S'il y a des tuberculeux sous toutes les latitudes, ils ne doivent pas être traités de la même manière. Ce n'est, certes, pas ici le lieu de développer une thèse médicale, malgré l'intérêt qu'elle pourrait avoir. Je me borne à dire que les scrofuleux des montagnes et des régions centrales trouveront dans le traitement maritime des moyens de guérison qui leur sont particulièrement appropriés, tandis que les scrofuleux des plaines basses et chaudes, voisines de la région méditerranéenne, auront plus d'avantages à aller respirer l'air pur et frais des hautes montagnes. Ils trouveront, les uns et les autres, en changeant de milieu, ce qui leur manque dans leur climat habituel. Aussi faut-il envoyer à la mer les scrofuleux de la montagne, et ceux de la mer à la montagne. C'est dans ce changement du milieu ambiant, qui implique des différences profondes dans l'air qu'on y respire et dans l'alimentation qu'on y trouve, que je vois le moyen de lutter le plus efficacement contre des maladies qui, malgré l'unité de leur principe déterminant, ont évolué sur des terrains différents.

Envoyons donc à Giens les scrofuleux de notre région lyonnaise et disons à ceux des régions plus chaudes et plus basses qu'ils trouveront sur les sommets des Alpes et des Cévennes un air tonique et vivifiant pour contrebalancer les inconvénients de leur climat, qui devient, à la longue, débilitant pour eux, tandis qu'il produit une excitation salutaire chez ceux qui ne lui demandent qu'une installation temporaire.

Je ne fais qu'indiquer ici ces besoins, en quelque sorte

contraires, des populations des différents pays ; et, sans se faire trop d'illusion, on peut espérer voir un jour s'établir une sorte de transhumance entre les scrofuleux du midi et ceux des hautes régions. La facilité des moyens de communication, les diminutions de tarif que les administrations des chemins de fer accordent aujourd'hui aux malades et aux déshérités permettront de plus en plus ces déplacements, qui ne doivent pas être limités aux tuberculeux déclarés, mais rendus possibles pour les enfants présentant les premières atteintes de la scrofulose. Dans tous les cas, félicitons-nous, dès aujourd'hui, que les scrofuleux de notre région lyonnaise puissent facilement aborder la mer, et souhaitons que l'établissement, que nous inaugurons solennellement en ce jour, s'élargisse bientôt assez pour donner asile, je ne dis pas à tous ceux à qui il serait utile (ce serait lui souhaiter des proportions trop grandes), mais à ceux qui en ont un impérieux besoin. Souhaitons aussi que l'exemple, que vient de donner l'administration de nos hôpitaux lyonnais, ait bientôt de nombreux imitateurs, afin que les scrofuleux du centre de la France puissent arriver, en foule, sur les bords de la Méditerranée et se tremper dans les eaux bienfaisantes qui doivent les revivifier

Mais, en attendant que ce souhait se réalise, je vous invite à boire, encore une fois, à la santé de M. le président Sabran, qui a eu le premier l'idée de cette institution et qui, par un don personnel généreux et par ceux qu'il a su provoquer, est arrivé à sa réalisation.

Buvons aussi, messieurs, à tous les bienfaiteurs de l'œuvre et aux membres du conseil d'administration des hospices de Lyon, qui ont voulu assurer la vitalité de l'institution et se sont ainsi créé un nouveau titre à la reconnaissance publique.

DÉPÊCHE DE M. CHABRIÈRES,

ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR-ADJOINT DE L'HOSPICE DE LA CHARITÉ.

M. Sabran, président du conseil des hospices, Giens, Var.

Le personnel hospitalier et administratif de l'hospice de la Charité s'associe, de tout cœur, à la fête d'inauguration de l'hôpital Renée Sabran. Il envoie tous ses vœux pour la prospérité de notre nouvelle maison.

CHABRIÈRES.

DÉPÊCHE DE M. AYNARD,

DÉPUTÉ DU RHÔNE.

M. Sabran, président du conseil des hospices, Giens, Var.

Je vous renouvelle mes profonds regrets d'être obligé de rester ici, retenu que je suis par des nécessités parlementaires. J'aurais été si heureux de pouvoir assister à l'inauguration de votre belle œuvre, d'y applaudir, de vous remercier du fond du cœur, ainsi que tous nos amis du conseil d'administration des hospices, d'avoir ajouté cette institution aux institutions admirables de la charité lyonnaise ! En portant votre santé, j'aurais voulu associer votre beau nom à celui de nos œuvres sociales et charitables et souhaiter que nous répondions toujours, à ceux qui veulent détruire, en édifiant, sans relâche, des œuvres qui ont pour objet le véritable amour et le véritable intérêt du peuple.

AYNARD.

M. le docteur Panzeri, directeur de l'institut des rachitiques de Milan, qui s'est excusé, au dernier moment, de ne pouvoir assister à la réunion, a envoyé, par dépêche, ses vœux et ses souhaits pour l'hôpital Renée Sabran.

TOAST DE M. AUGUSTE CHABRIÈRES,

ADMINISTRATEUR DIRECTEUR ADJOINT DE L'HOSPICE DE LA CHARITÉ.

Ce toast a été lu, par M. Oberkampff, au déjeuner offert, par M. Sabran, à ses collègues, à Brégançon, le 13 novembre 1892.

Messieurs,

Je vous demande, comme l'un des directeurs de ce nouvel hôpital, la permission de vous indiquer ce que j'appellerai les origines morales de sa fondation et l'autorisation de vous conter une ancienne légende de cette belle Provence où se produisaient, jadis, comme aujourd'hui, les évènements les plus merveilleux.

Au temps des croisades, certain seigneur de ces contrées partit bravement pour combattre les infidèles ; fait prisonnier en Terre sainte, l'émir exigea de lui une rançon si élevée, dit la légende, que les trésors du grand roi Salomon auraient à peine suffi pour la fournir.

La comtesse, apprenant la captivité de son seigneur et maître, se mit en route pour la Palestine, emmenant son jeune fils, son seul bien ! Quand l'émir la vit, misérable et sans rançon, il ordonna que son époux serait mis à mort le lendemain.

La pauvre comtesse, désolée, fut jetée dans un cachot, mais, dans la nuit, elle est tout-à-coup réveillée et voit paraître devant elle sainte Marguerite, sa patronne, tenant à la main un collier à trois rangs de perles, plus rares et plus belles que celles qui naissent sous les eaux de la mer.

« Ce sont les larmes que vous avez versées », lui dit sainte Marguerite, « je les ai recueillies une à une et les ai méta-
« morphosées, ainsi que vous voyez, pour en faire la rançon
« de votre époux. »

Eh bien, messieurs, cette légende, c'est l'histoire véritable de la fondation de cet hôpital, c'est sainte Renée qui l'a construit en recueillant les larmes de ceux qui ont pleuré, de ceux qui ont souffert !

Les pierres, qui ont servi à édifier l'hôpital Renée Sabran, sont plus précieuses que celles du collier de perles de la légende ; larmes de la douleur morale, elles sont devenues la rançon destinée à soulager les souffrances physiques.

Nos fondateurs se sont adressés à tous ceux qui, comme eux, ont subi ces épreuves, qui ne connaissent qu'une consolation ici-bas, faire la charité ! Frappant à toutes les portes, ils ont groupé autour d'eux, dans notre cité lyonnaise et au dehors, indistinctement, catholiques, israélites, protestants ou autres, qui, tous, ont uni leurs efforts dans un mouvement commun de pitié, de fraternité et de charité ; les noms des donateurs, inscrits sur ces plaques, en sont le témoignage.

Notre personnel, lui aussi, a senti que l'hôpital Renée Sabran a été fondé dans un élan de charité universelle. Nos sœurs, je tiens, en ma qualité de directeur et comme protestant, à leur en rendre ici le témoignage, ont compris ce que la mission qui leur est confiée, si loin de leur maison-mère et de leurs directeurs, a d'élevé, ce que ce nom de « sœur », que leur donnent nos enfants, a de grand et elles sont bien réellement les sœurs de tous nos malades, sans aucune distinction de croyances.

Nos sœurs ont compris que la charité est la fortune des pauvres, qu'elle doit se dépenser pour tous, que, comme la fortune, elle doit porter un bandeau sur les yeux, qu'elle donne là où la douleur ou la misère l'appellent, mais qu'elle ne doit jamais savoir à qui elle a donné.

Que dans longtemps, que toujours ceux qui dirigeront cet hôpital se souviennent de son origine et que leur devise reste : pour tous, pitié, fraternité et charité.

FONDATEURS
DE L'HOPITAL RENÉE SABRAN.

L'hôpital Renée Sabran a été fondé sur des terrains donnés par M. et Mme Hermann Sabran.

Il a été édifié, de 1888 à 1891, au moyen de sommes souscrites par :

M. Félix Mangini.
M. Lucien Mangini.
M. Joseph Gillet.
M. Edouard Aynard.
La famille Piaton, en souvenir de M. Vincent Piaton, lieutenant au 38e de ligne, décédé le 7 juillet 1889.
M. Charles Soulier.
M. et Mme Jules Muguet.
M. Exupère Caillemer.
M. Francis Faye.
La chambre de commerce de Lyon.
M. Charles Payen.
M. Benoît Tabard.
M. Jules Cambefort.
M. Alexandre Giraud.
M. Antoine Rosset.
MM. Tresca frères et Sicard.
M. Francis Quisard.
M. L'abbé Nogier.
M. Richard Cottin.

M. Palluat-Testenoire.
M. Léon Permezel.
M. Joseph Guinet.
M. Ulysse Pila.
MM. Montessuy et Chomer.
M. Brosset-Heckel.
M. et Mme Augustin Payen.
M. Auguste Chabrières.
M. et Mme Emile Genin.
Mlles Marthe, Laure et Marie Genin.
M. Cyrille Cottin.
MM. Schultz et Gourdon.
M. Louis Isaac.
MM. J. Béraud et Cie.
MM. Louis Payen et Cie.
MM. Marion aîné et Cie.
MM. Ruby et Cie.
MM. Fournier et Cie.
M. Jarrosson.
MM. Chabrières, Morel et Cie.
M. Guigou.
M. Maurice Chabrières.
MM. Gillet et fils.
MM. Desgorges et Cie.
Mme Constance Limousin.
M. Léon Riboud.
M. Auguste Sevène.
MM. Bouvard et Mathevon.
MM. Brunet-Lecomte, Moïse et Cie.
MM. Ducoté et Côte.
MM. Pravaz et Bouffier.
M. Claude Gindre.
M. Louis Warnery.
M. François Jacquier.
M. Sigismond Lilienthal.

M. Prosper Holstein.
M. Antoine Fonbonne.
Mme Ferrand, née Holstein.
M. Victor Kimmerling.
MM. Bardon, Ritton et Mayen.
M. Hubert Audras.
M. Magloire Martin.
MM. Durand frères.
M. Mathieu Thomasset.
MM. Poncet père et fils.
M. Adrien Colcombet.
M. Alexandre Muthuon.
Les frères, les sœurs et les aumôniers de l'hospice de la Charité.
M. Joseph Pondeveaux.
M. Jean Diederichs.
M. Fernand Saint-Olive.
M. Francis Saint-Olive.
M. Joseph Ducreux.
MM. veuve Morin-Pons et Cie.
M. Louis Chavent.
M. le docteur Diday.
M. Auguste Villy.
La société anonyme des filatures de chapes.
M. Ennemond Favre.
MM. de Riaz-Audra et Cie.
M. Auguste de Riaz.
M. Antoine Riboud.
M. Charles Bayard.
M. Louis Coste.
M. Henri des Garets.
M. Léon Paliard.
M. le docteur Adrien Bondet.
M. Maurel Chabert.
M. Aimé Baboin.

MM. Noyer, Durand et Collon.
MM. Alexandre Billion et Cie.
MM. Guise et Cie.
MM. Peillon, Mérieux et Cie.
M. Ferdinand Guérin.
M. Louis Saint-Olive.
MM. Morand et Baret.
M. Théodore Côte.
M. Charles Guérin.
M. et Mme Jules Mouisset.
Mme Théral, née Vial.
M. le docteur Mouisset.
M. Jules Fayolle.
M. Henri Bouthier.
M. le docteur Bouchacourt.
Mme Montessuy, née Goujon.
Mme Duringe.
M. André Descours.
MM. Gauthier, Bellon et Cie.
Mme Perret de Chessy.
Mme Mathilde Sainte-Olive, MM. Emile Roux et Gaston Roux, en souvenir de leur mère, Mme Roux, née Desgrand.
M. Jules Dumond.
M. Paul Messimy.
M. Mollard.
M. Charles Soulier.
M. Abraham Hirsch.
M. Henri Stengelin.
Mme Stengelin.
M. Ernest Oberkampff.
Mme Marie Terrasse, née Simon.
Mlle Adèle Poy.
Mlle Geneviève Sabran.
M. Francis Sabran.

M. et Mme Emile Sabran.
M. et Mme Georges Sabran.
M. Edmond Sabran.
M. Paul Sabran.
M. le docteur Paul Goullioud.
Mme Goullioud, née Sabran.
Mlle Jeanne Sabran.
M. le docteur Marius Raymonenq.
M. le docteur Achille Dron.
Mme Duval.
M. Gustave Noyer-Duval.
M. Paul Renouard.
M. Joseph Groléas (legs).
La baronne Vitta, le baron Joseph Vitta, Mlle Fanny Vitta, en souvenir de leur mari et père, le baron Vitta.
M. Gabriel Saint-Olive.
M. le docteur Eugène Vincent.
La chambre des avoués près le tribunal civil de Lyon.
M. Francisque Desprez.
La caisse d'épargne de Lyon.
M. Auguste Isaac.
M. l'abbé Fahy (legs).
M. Arthur Brölemann.

Janvier 1893.

FONDATEURS
DE L'HOPITAL RENÉE SABRAN.

DEUXIÈME LISTE.

Mme Thérèse Peugnet.
Mlle Octavie Peugnet.
Mme Anaïs Clerc.
La baronne de Pritzbuer.
Mme Adèle Vuillet.
M. Otto Sichel.
Mme Comparetti.
M. Rolland Gosselin.
Mme Marguerite Condé de Matival.
Le comte de Rocheplatte.
Mme Margaret Dale.
M. le docteur Vidal.
Mme Octavie Vidal.
M. Joseph Vidal.
La vicomtesse Louise de Kergariou.
M. Edgard de Kergariou.
Mlle Marie-Louise de Kergariou.

HOSPICES CIVILS DE LYON.

HOPITAL RENÉE SABRAN.

A GIENS, HYÈRES, VAR.

RÈGLEMENT.

L'hôpital Renée Sabran est ouvert aux enfants, garçons ou filles, qui ont besoin du traitement marin.

Les garçons sont admis de quatre ans à douze ans et les filles de quatre ans à seize ans.

Les enfants sont admis gratuitement, si les parents, domiciliés à Lyon, depuis un an, au moins, sont indigents.

Les inscriptions, pour l'admission à l'hôpital Renée Sabran, sont faites, à l'hospice de la Charité, sur la production des pièces suivantes :

1° — une demande d'envoi de l'enfant émanant des parents de l'enfant ou de leur représentant;

2° — un certificat médical constatant que l'enfant a besoin du traitement marin; ce certificat est établi : — a) — par le chef de service, pour les enfants en traitement dans les établissements de l'administration; — b) — par le chirurgien-major ou le doyen des médecins de l'hospice de la Charité pour les autres enfants; les parents sont informés, individuellement, du jour fixé pour la visite de l'enfant;

3° — le bulletin de naissance de l'enfant;

4° — le bulletin de baptême ou la déclaration des parents relative aux exercices religieux que leur enfant devra suivre;

5° — si l'admission doit être gratuite, un certificat, délivré par le maire ou le commissaire de police, constatant le domicile, à Lyon, depuis un an au moins, et l'indigence;

6° — si l'admission ne doit pas être gratuite, l'engagement de payer les frais de séjour et de voyage, pris par les parents ou par des bienfaiteurs, par le maire de la commune ou par le préfet du département.

L'admission des enfants à l'hôpital Renée Sabran est prononcée par le conseil général d'administration des hospices.

Les enfants désignés doivent être rendus, à l'hospice de la Charité, dans la matinée du jour fixé pour le départ; ils doivent être munis de vêtements suffisants pour le voyage, tant à l'aller qu'au retour.

Le linge et les vêtements en usage, pendant le séjour à l'hôpital, sont fournis par l'administration des hospices; il n'est demandé aucun trousseau aux parents. Les parents, qui désireraient que leur enfant ait un trousseau spécial, peuvent le fournir, mais en se conformant aux modèles types adoptés par l'administration.

Le prix du séjour est de deux francs par journée de présence; le jour du départ et le jour de la rentrée sont comptés.

Avant le départ, les parents des enfants payants devront verser, à l'économat de l'hospice de la Charité :

1° — les frais de voyage, aller et retour, soit, d'après les tarifs actuels, trente-deux francs;

2° — le montant de trente journées de présence, à deux francs, soit soixante francs.

Huit jours avant l'expiration de chaque mois, un nouveau versement de soixante francs doit être fait à l'économat de l'hospice de la Charité.

Les sommes payées en trop, sur le montant des frais de séjour, sont remboursées.

Les engagements des maires ou des préfets dispensent du payement d'avance.

Les parents peuvent prendre connaissance, à l'hospice de la Charité, du rapport mensuel du médecin de l'hôpital Renée Sabran, sur l'état de santé des enfants.

La durée normale du séjour est de quatre mois, sauf prolongation accordée par l'administrateur-directeur de l'hospice de la Charité, sur l'avis motivé du médecin de l'hôpital.

Les lettres reçues ou envoyées par les enfants sont lues par l'agent de l'administration, qui, sous sa responsabilité personnelle, est tenu au secret professionnel.

Ce règlement a été approuvé, par l'autorité préfectorale, le 16 octobre 1891.